



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 2 ¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté de Communes de Forez-Est
6, place Paul Larue
42110 FEURS

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

VAEDEC
638 Route des marceaux la Barge
42130 SAINTE-AGATHE-LA-BOUTERESSE
p.ropagnol@vaedec.fr
SIRET : 505 197 111 00022

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Marché de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes de Forez-Est.
Lot n°2 : collecte, transport et traitement des biodéchets

■ **Date de la notification du marché public :** 01/08/2024

■ **Durée d'exécution du marché public :** 96 mois

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 5,5% et 10%
- Montant HT : 1 553 007,40€
- Montant TTC : 1 639 767,92

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Le présent avenant a pour objet les modifications suivantes :

Le titulaire du marché précise que le mode de traitement des refus après déconditionnement des déchets alimentaires est variable. Les refus peuvent être orientés soit en Unité de Valorisation Energétique (UVE) soit en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND). Il s'agit de 2 modes de traitement distincts dont les TGAP sont différentes.

Néanmoins, notre marché prévoit une TGAP unique pour un traitement en UVE.

Le coût du traitement des refus est maintenu mais il est nécessaire de dissocier le coût de la TGAP selon l'exutoire final. Chaque mois, le Titulaire précisera à la CC Forez-Est la répartition des modes de traitement du refus pour ajuster la facturation.

Le présent avenant a pour objet d'intégrer les nouveaux coûts de la TGAP suivants, et ce à compter du 1^{er} mars 2026 :

- TGAP en ISDND = 69€ HT/tonne
- TGAP incinération (performance < 65%) = 29€ HT/tonne
- TGAP incinération (performance > 65%) = 16€ HT/tonne

Le montant de la TGAP est fixé selon les évolutions réglementaires.

Le BPU est modifié de la façon suivante :

La ligne 2.8 – Traitement des refus – Montant TGAP est divisé en trois lignes de prix :

- Ligne 2.8.1 : TGAP enfouissement (69€ HT/tonne)
- Ligne 2.8.2 : TGAP incinération performance < 65% (29€ HT/tonne)
- Ligne 2.8.3 : TGAP incinération performance > 65% (16€ HT/tonne)

Chaque année, la CC Forez-Est produit près de 20 tonnes de refus.

Sur la globalité du marché, le nouveau coût de TGAP est estimé à environ 6 730€ HT contre 3 991,40€ HT auparavant.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : 2 738,60€
- Montant TTC : 3 012,46€
- % d'écart introduit par l'avenant : 0,18%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 5,5% et 10%
- Montant € HT : 1 555 746,00€
- Montant € TTC : 1 642 780,38€

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : FEURS , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Par délégation du Président,
M. Didier BERNE, 2^e Vice-président
en charge des finances et perspectives
des affaires juridiques et des
marchés publics.

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

EXE10 – Avenant

Marché de gestion des déchets ménagers et assimilés

042-200065894-20260608-192-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2026

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

